Pyrénées-Atlantiques : demande de remise en liberté d'un suspect accusé de meurtre

15/09/2010 à 6h54

Le 22 août 2009, lors des fêtes de Nay, Jérémy Censier (19 ans), avait été pris à partie par une bande d'individus dont un lui a infligé plusieurs coups de couteau mortels. La chambre de l'instruction de la cour d'appel des Pyrénées-Atlantiques doit rendre sa décision sur la demande de remise en liberté du principal suspect qui a reconnu les faits.

Me Sagardoytho, l'avocat du prévenu, a fait appel de l'ordonnance de prolongation de détention provisoire, mardi dernier, et a demandé le placement de son client sous contrôle judiciaire. L'avocat du jeune homme estime en effet que «l*a détention provisoire a été inspirée par le principe de précaution*». Et il ajoute : «***Si l'émotion publique ne s'était pas emparée de ce dossier, il est probable que ce mineur (NDLR : au moment des faits. Il a aujourd'hui 19 ans) serait libre sous contrôle judiciaire****, au regard de la cacophonie judiciaire qui affecte la crédibilité de la dizaine de témoins entendus dans ce dossier.*»

À cet argument, Me Gomes, l'avocate de la famille Censier, a opposé un démenti cinglant : «*Mon confrère oublie que son client est le seul qui a avoué à plusieurs reprises avoir donné des coups de couteau. En garde à vue, mais aussi en présence de son conseil chez le juge d'instruction. Par ailleurs, la reconstitution n'a pas eu lieu à ce jour et il convient de démêler les responsabilités de plusieurs personnes impliquées. Pour cette raison et parce qu'on peut au moins prendre en considération la douleur de la famille, j'ai bon*

espoir que ce jeune ne soit pas remis en liberté.»

Me Sagardoytho pense cet espoir fondé. Mais son avertissement, à quelques heures de la décision, en dit long sur sa détermination : «*Je ne me fais aucune Sans doute perdrons-nous cette bataille. Mais nous n'avons pas perdu la guerre.*»

La Dépêche